# NOTE D'INFORMATION

## **FCP EMERGENCE DIVERSIFIE**

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine Du Marché Des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18012 en date du 15/03/2018.





· Olractyur

YMA EALE manious

## ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANAGEMENT sise à 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc représentée par Mr. Mostafa HASSANI en sa qualité de Directeur Général Délégué, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signatur	e

## **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

(m/

#### I-**CARACTERISTIQUES GENERALES**

Dénomination sociale

: FCP EMERGENCE DIVERSIFIE

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000038093

Date et référence de l'agrément

: 29/01/2018, GP18006

Date de création

: 19/02/2018

Siège social

: 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: **01/01** au **31/12** 

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

Etablissement dépositaire

: VALORIS MANAGEMENT représentée par Mr.

Mostafa HASSANI

: BMCE Bank

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
VALORIS MANAGEMENT	Youssef JAIDI	05 22 23 97 60
CAPITAL GESTION GROUP	Youssef JAIDI	05 22 23 97 60

Commissaire aux comptes

: El JerariAudit&Conseil représentée par Mohamed

EL Jerari

#### II-CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Diversifié.

Indice de référence

: L'indice de référence est composé de 80% MBI Global (publiés par

**BMCE Capital) et 20% MASI** 

: L'objectif du fonds est de profiter pleinement des opportunités de Objectifs de gestion placement présentes sur les différents marchés marocains (Actions, Obligations, liquidités) et étrangers. Le fonds devrait permettre à ses porteurs de parts de générer une performance supérieure à celle de son indice de référence , composé de 80% de l'indice MBI (Global) et de 20% de l'indice MASI, tout en optimisant le couple rendement/risque lié à la stratégie d'investissement du fonds.

			r T	Ġ

## Stratégie d'investissement :

Le FCP investira au maximum 60% ,sans les atteindre ,de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidité, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds investira également au maximum 90% de son actif, hors titres d'OPCVM « obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titre de créances ; Le FCP ne peut détenir des titres d'OPCVM de même catégorie à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

- Actions cotées à la bourse de Casablanca;
- Titres de créances négociables;
- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;
- Obligations privées;
- Dépôt à terme;
- Bon de caisse;
- Opérations de pension;
- Titres d'Organismes de Placements en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de Placements en Capital Risque (OPCR);
- Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT)
- -Contrats financiers tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds effectuera aussi des opérations de prêt/emprunt de titres dans une limite de dix pour cent (10%) de ses actifs.

- Durée de placement recommandée : 2 ans et plus
- Souscripteurs concernés : Les personnes physiques et morales résidentes et non résidentes ainsi que les investisseurs institutionnels.

## III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dés publication de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la Valeur Liquidative dans les locaux du réseau de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.



				,	Ź	ſ

- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 10H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Le « FCP EMERGENCE DIVERSIFIE» est un FCP de capitalisation.
   Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

### **COMMISSIONS ET FRAIS**

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Au maximum 3% hors taxe du montant souscrit dont 0.2% incompressible, acquis au FCP.
  - Commission de rachat maximale :
    - o 1,5% hors taxe du montant racheté dont 0.1% incompressible, acquis au FCP.
  - Cas d'exonération :
    - o à la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
  - 2% HT au maximum. Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
- (1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
- (2) Commissaire aux comptes	18 000 dh HT
- (3) Commissions AMMC	0,025% HT
- (4) Dépositaire	0.04% HT
- (5) Maroclear	(commission de gestion du compte émission - annuel) : 3 600 Dhs HT (droit d'admission - trimestriel) : Selon les conditions en vigueur
- Prestations de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)



